

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 septembre 2011

Début de séance à 16 heures

Absent : Françoise GAUME (excusée)



1 Contrat unique insertion :

Le contrat de Jean Pierre GELINAT se termine fin septembre 2011. Le conseil municipal doit statuer sur sa prolongation à compter du 1^{er} octobre.

Jean Pierre GELINAT a émis le souhait de passer de 20 heures à 26 heures par semaine.

Sur proposition d'un conseiller municipal, le conseil accepte avec 9 voix pour et 2 abstentions, d'attribuer 30 heures par semaine à Jean Pierre Gélinat. Un nouveau contrat de 6 mois va prendre effet à compter du 1^{er} octobre 2011 avec la même aide de l'Etat dans le cadre des CUI.

2 Les chemins de randonnée sur le territoire de la com com :

Les travaux ont été réalisés par l'Entreprise ROUGERON.

Dans le cadre de cette opération, un élargissement du chemin de Plamonteix a été réalisé sur longueur 400m et ce à la demande des usagers riverains. Il faut prévoir l'achat de 2000 m de fil de fer.

Les gardes corps du Chemin de l'Étang des Gelines doivent être remplacés très rapidement.

3 Le blason de la commune :

La proposition de M le Sous Préfet est rejetée. Il serait bien de retenir la représentation de l'abbaye, les moulins.....

Il faut voir avec la personne qui a réalisé le blason de La Cruzille.

4 Questions diverses :

-Versements de dotations : Fonds de péréquation, 10000 euros et Taxe aux droits de mutations de 7000 euros.

-Demandes d'acquisitions de parcelles communales :

De M Claude LEFEVRE à Montcocu demande à acheter une partie communale située vers sa grange. Le Conseil Municipal ne donne pas son accord ce jour.

De Michèle LECLACHE des Vallières demande l'acquisition d'une bande de la parcelle C 183 de 3000m², pour accéder à la parcelle C184. Le Conseil Municipal donne son accord pour une superficie ne dépassant 2000m².

De M et Mme BEAUMONT du Moulin Nény. Ils demandent l'acquisition d'un terrain de 300m² jouxtant leur habitation. Le Conseil Municipal accepte

-Travaux de la salle polyvalente :

Suite à la demande d'intervention du Pays de Montluçon, un devis a été demandé à l'architecte Jean François Brun de Montluçon qui a été retenu pour la maîtrise d'œuvre.

Le devis s'élève à 207000€. La commune peut espérer obtenir 50% en subventions du fonds européen (FEADER) et du Conseil Général du Puy de Dôme.

Fin de séance à 18 heures